

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Crosstrans 206  
Code du produit : 531021  
Groupe de produits : Produit fini

#### 1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Huile isolante électrique

#### 1.3. Fournisseur

Cross Oil Refining & Marketing, Inc.  
484 E. 6th Street  
Smackover, AR, 71762  
US  
T 870-864-7500  
[www.crossoil.com](http://www.crossoil.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC (800) 424-9300

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (GHS CA) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

# Crosstrans 206

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P331 - NE PAS faire vomir.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Hydrotreated Light Naphthenic Base Oil	Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient relativement peu de paraffines normales.] Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic	N° CAS: 64742-53-6	80 – 100

# Crosstrans 206

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
2,6-di-tert-butylphenol	2,6-di-tert-butylphenol (2,6-)DTBF (=2,6-di-tert-butylphenol) / 1,3-di-tert-butyl-2-hydrobenzene / 1,3-di-tertiary-butyl-2-hydrobenzene / 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)phenol / 2,6-bis(tert-butyl)phenol / 2,6-bis(tertiary-butyl)phenol / 2,6-di-t-butylphenol / 2,6-di-tert-butylphenol / 2,6-di-tertiary-butylphenol / DTBF (=2,6-di-tert-butylphenol) / DTBF(2,6-) (=2,6-di-tert-butylphenol) / ethyl antioxidant 701 / phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)- / phenol, 2,6-di-tert-butyl-	N° CAS: 128-39-2	0 – 1

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Call a poison center or a doctor if you feel unwell.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'oedème pulmonaire.
----------------------------------	-------------------------------

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

#### 5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

#### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

# Crosstrans 206

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

##### Protection des mains:

Gants de protection

##### Protection oculaire:

Lunettes de protection

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

# Crosstrans 206

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide ambré et clair. Ambre foncé.
Couleur	: Brun à ambre
Odeur	: Hydrocarbure doux
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éthér=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 200 – 423 °C
Point d'éclair	: 152 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: 0 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,89
Masse volumique	: 7,43 lb/gal
Solubilité	: Produit insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 9,15 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C (104°F)
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit est non réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucun dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.
Hardening time:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Nocif par inhalation.

# Crosstrans 206

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Crosstrans 206

ETA CA (poussières,brouillard)	2,18 mg/l/4h
--------------------------------	--------------

### Hydrotreated Light Naphthenic Base Oil (64742-53-6)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	2,18 mg/l
ETA CA (vapeurs)	2,18 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	2,18 mg/l/4h

### 2,6-di-tert-butylphenol (128-39-2)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée rat	> 1000 mg/kg Source: IUCLID
ETA CA (Cutané)	1100 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

### 2,6-di-tert-butylphenol (128-39-2)

pH	No data available in the literature
----	-------------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

### 2,6-di-tert-butylphenol (128-39-2)

pH	No data available in the literature
----	-------------------------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 2,6-di-tert-butylphenol (128-39-2)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))
-----------------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Crosstrans 206

Hydrocarbure	Oui
--------------	-----

Viscosité, cinématique	9,15 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C (104°F)
------------------------	--

### 2,6-di-tert-butylphenol (128-39-2)

Hydrocarbure	Oui
--------------	-----

Symptômes/effets après ingestion : Risque d'oedème pulmonaire.

# Crosstrans 206

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

#### Hydrotreated Light Naphthenic Base Oil (64742-53-6)

CL50 - Poisson [1]	> 5000 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID

#### 2,6-di-tert-butylphenol (128-39-2)

CL50 - Poisson [1]	1,4 mg/l (ASTM E729-80, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 - Crustacés [1]	0,45 mg/l (US EPA, 48 h, Daphnia magna, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
CE50 72h - Algues [1]	3,6 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	1,4 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	1,2 mg/l (EPA OTS 797.1050, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Cell numbers)
CE50 96h - Algues [2]	1,2 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	0,035 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	0,086 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 2,6-di-tert-butylphenol (128-39-2)

Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.
------------------------------	-------------------------------------

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Hydrotreated Light Naphthenic Base Oil (64742-53-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,9 – 6 Source: IUCLID
--	------------------------

#### 2,6-di-tert-butylphenol (128-39-2)

Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation ( $500 \leq BCF \leq 5000$ ).
BCF - Poisson [1]	660 l/kg (3 day(s), Leuciscus idus, Static system, Fresh water, Weight of evidence)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,5 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 24 °C)

# Crosstrans 206

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### 2,6-di-tert-butylphenol (128-39-2)

Tension superficielle	30,1 mN/m (QSAR)
Ecologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Organic Carbon Normalized Adsorption Coefficient (Log Koc)	3,65 (log Koc, Calculated value)

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
Non réglementé pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.2. Désignation officielle de transport</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### TDG

Non réglementé

#### DOT

Non réglementé

#### IMDG

Non réglementé

#### IATA

Non réglementé



# Crosstrans 206

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Hydrotreated Light Naphthenic Base Oil (64742-53-6)

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

#### 2,6-di-tert-butylphenol (128-39-2)

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Crosstrans 206

Not listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory

#### Hydrotreated Light Naphthenic Base Oil (64742-53-6)

Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory - Statut: Actif

#### 2,6-di-tert-butylphenol (128-39-2)

Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission : 09/19/2023

### Textes complet des phrases H:

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada